

***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DÉCEMBRE 2025***

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**

de présents : **18**

de votants : **19**

Etaient présents :

M. et Mmes BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, LACOGNATA Alain, LEVÉ Damien, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étais(ent) absent(s) excusé(s) : /

Étais(ent) absent(s) : /

Procuration(s) : M. GRANDJEAN Guillaume a donné procuration à M. MANGIN Sébastien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/12/2025. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/12/2025.

N° 91/2025 : ENFOUSSEMENT DE LA LIGNE À HAUTE TENSION A PUCHE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

La Commune procède actuellement à l'enfouissement de tous les réseaux aériens à Puche et il restera, en apparent, une ligne haute tension traversant la rue de Puche et la propriété de M. et Mme MANGIN.

Cette ligne haute tension appartient au concessionnaire du réseau RESEDA.

Au-delà de l'aspect visuel des câbles et la présence de 4 poteaux en béton, cette ligne haute tension présente un réel danger en matière de sécurité pour les exploitants agricoles à proximité, compte-tenu de la position et de la hauteur des câbles.

Un incident grave a déjà eu lieu par le passé. Lors du déchargement d'un camion, un arc électrique s'est produit par temps brumeux, avec pour conséquence l'explosion des pneus du camion, une détérioration de tous les systèmes électriques du véhicule, et bien sûr une peur traumatisante pour le chauffeur dans le camion et les personnes présentes.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DIM Lucien, adjoint au Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'étude à RESEDA pour l'enfouissement de cette ligne haute tension et la suppression des câbles aériens et des poteaux concernés.

Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 22 décembre 2025

Le Maire,
Eric GULINO

